

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/45 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Ménéghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : MOTIEN DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE CHICHILIANNE ET SON MAIRE

Le week-end du 30 mars 2024, une rave-party illégale s'est tenue à Chichilliane, dévastant quatre hectares de cultures et mettant en danger ses participants dans un contexte météo défavorable. Cette manifestation a eu lieu au cœur d'un Parc Naturel Régional, au mépris de la protection de l'environnement, laissant une nature saccagée.

Devant la multiplication de ces actes illégaux dans le Trièves ces dernières années, les élus des 27 communes du Trièves, réunis en conseil communautaire ce lundi 8 avril :

- **EXPRIMENT** leur solidarité et leur soutien total envers Eric Vallier, Maire de Chichilienne et vice-président de la Communauté de Communes, face aux événements survenus dans sa commune, lors de la rave party illégale du week-end du 30 mars 2024.
- **CONDAMNENT** fermement les agissements des organisateurs et des participants de cette manifestation.
- **S'INDIGNENT** qu'un maire fasse l'objet d'insultes, de menaces et de représailles dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il fait respecter les lois de la République.
- **DEMANDENT** que les auteurs de ces actes soient recherchés et poursuivis avec fermeté et que les résultats de ces poursuites leur soient communiqués.
- **SOUHAITENT** la mise en place d'une organisation avec les autorités chargées du maintien de la sécurité publique permettant d'empêcher ces manifestations.
- **S'INDIGNENT** de la profanation par des jeunes d'un lieu dédié à la mémoire d'autres jeunes qui avaient choisi, eux, de donner leur vie pour la liberté et contre la barbarie.
- **S'ETONNENT** du silence face à ces agissements des associations environnementales (à l'exception de la LPO) si actives contre le festival techno Tomorrowland Alpe d'Huez.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 8 avril 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/4/24 et de sa publication le 16/4/24

